

LA COMMUNAUTE JUIVE DE SCHIRRHOFFEN

Par Husselstein Dorah

VENUE DES PREMIERES FAMILLES JUIVES

A quelle époque les premières familles juives sont-elles venues s'établir à SCHIRRHOFFEN ?

Les recensements de 1689 et de 1716 ne mentionnent pas encore la présence de familles juives.

En 1723, un certain Elie LAZARE eut l'autorisation de s'établir à SCHIRRHOFFEN. Peu à peu ses coreligionnaires des environs sollicitèrent et obtinrent des autorités supérieures la permission de venir y résider à leur tour.

Le 1^{er} juin 1725, un état fait en conséquence des ordres de Monseigneur de Harley, Intendant de cette province, mentionne le nombre des familles juives établies dans les terres et seigneuries du District de la Noblesse de Basse Alsace ; à SCHIRRHOFFEN, il est fait état de 3 familles qui se sont établies successivement en avril 1725 :

- ♣ Salomon MOYSE, le 02/04/1725
- ♣ Jacob WEYL, le 20/04/1725
- ♣ Gerstel NEYTEL ou NETTER, le 28/04/1725

A partir de ce petit noyau, cette communauté va s'agrandir rapidement. A cette époque, François Antoine Ferdinand de VORSTATT était le maître de SCHIRRHOFFEN. Il se montrait favorable aux juifs et leur accordait un droit d'asile et de protection, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 21 livres payées au Roi et de 20 livres payées au Seigneur du lieu.

Au dénombrement général des Juifs de 1784, on comptera 27 familles avec 127 âmes qui sont tolérées par lettres-patentes de Sa Majesté à habiter à SCHIRRHOFFEN.

Entre 1734 et 1790, 19 contrats de mariage ont été établis à SCHIRRHOFFEN la plupart par un notaire de HAGUENAU, contrats recensés par A. FRAENKEL (z.l.) dans son MERMORBUCH

Le 24/05/1734 chez le notaire à HAGUENAU, Elias, fils de Latzarus et Zerle, de SCHIRRHOFFEN a contracté mariage avec KAHN Mindel, fille de KAHN Simon et Relle, de FORT LOUIS.

Le 09/05/1747 chez le notaire à HAGUENAU, Yechaya, fils de Samuel, de SCHIRRHOFFEN, a contracté mariage avec Reiniche, fille de Juda Lowel et de petite fille d'Isaac de SCHIRRHOFFEN.

Le 16/01/1766 chez le notaire à HAGUENAU, Feiss, fils de Naftaly Hirtzel, de DRACHENBRONN a contracté mariage avec WEYL Edel, fille de WEYL Juda Leibel et Sorle, petite fille de WEYL Eliezer de SCHIRRHOFFEN.

Le 20/02/1771 chez le notaire à HAGUENAU, LEVY Gerschon Gerstel, fils de LEVY Juda Loewel et de Merle, d'UHRWILLER, a contracté mariage avec SCHWEITZER Matel, fille de SCHWEITZER Kauffman et de Guttel de SCHIRRHOFFEN.

Le 14/01/1772 chez le notaire à HAGUENAU, Moyse, fils de Hirsch et de Genentel, petit fils de MOYSE de SCHIRRHOFFEN, a contracté mariage avec LEVY Scheinel, fille de LEVY Gerschon d'UHLWILLER.

Le 18/05/1773 chez le notaire à HAGUENAU, Zalmen, fils de Juda Lob, né à OTTROT, demeurant à SCHIRRHOFFEN, a contracté mariage avec Relle, fille de Salomon fils de Moyse et de Gella, petite fille d'Abraham de SCHIRRHOFFEN.

Le 01/02//1774 chez le notaire de HAGUENAU, Samuel Sanvill, fils de Kauffmann de SCHIRRHOFFEN, a contracté mariage avec WEIL Esther, fille de WEIL Baruch et de Guchen, petite fille de WEIL Nathan de SCHIRRHOFFEN.

Le 05/07/1774 chez le notaire à HAGUENAU, **Samuel**, fils d'Elyakoum Goetschel et de Beule, petit fils de Samuel de SCHIRRHOFFEN, a contracté mariage avec **LEVY Breinel**, veuve, fille de LEVY Gerschon Gerstel et de Trinel d'UHRWILLER.

Le 01/08/1776 chez le notaire à HAGUENAU, **KAIN Hirtzel**, fils de KAIN Gedalya Daniel Hirtz et de Judel de SCHIRRHOFFEN, a contracté mariage avec **Gittel**, fille de Joseph fils d'Oury Schraga Feistel et de Zerle de RINGENDORF.

Le 29/10/1776 chez le notaire à HAGUENAU, **Menahem Mendel Manuel**, veuf, fils de Haim de SCHIRRHOFFEN, a contracté mariage avec **Liebich**, fille de Mechoulam Sousman et de Sorle, petite fille de Elyakoum Goetsch d'OSTHOUSE.

Le 06/08/1778 chez le notaire à ROESCHWOOG, **WELSCH Naftaly Hirtzel**, fils de WELSCH Goetschel, petit fils de WELSCH Samuel de SCHIRRHOFFEN, a contracté mariage avec **Devele**, fille de Moÿse, petite fille de Noah de HERRLISHEIM.

Le 09/09/1778 chez le notaire à HAGUENAU, **KAHN Efraim Gumper**, fils de KAHN Gedalya, petit fils de KAHN Naftaly de SCHIRRHOFFEN, a contracté mariage avec **Gittel**, veuve, fille de Naftaly de SCHIRRHOFFEN.

Le 24/08/1779 chez le notaire à HAGUENAU, **Juda Leib**, fils de Yekoutiel Kauffmann, de SCHIRRHOFFEN a contracté mariage avec **LEVY Scheinel**, fille de LEVY Yechaya de HAGUENAU.

Le 15/07/1783 chez le notaire à HAGUENAU, **Joseph**, fils de Zevy Hirsch, de SCHIRRHOFFEN, a contracté mariage avec **Fradel**, fille de Lippman Gabriel et de Gittel Meyer de SCHIRRHOFFEN.

Le 30/08/1784 chez le notaire à ROESCHWOG, **Yekoutiel Kouzel**, fils d'Elie, de FORT LOUIS, a contracté mariage avec **Hendle**, fille de Eliezer Leyser de SCHIRRHOFFEN

Le 09/05/1788 chez le notaire à HAGUENAU, **Jacob**, veuf, fils de Menahem, petit fils de Aron de MUTZIG, a contracté mariage avec **Leve REINS LEVY**, fille de Moÿse REINS LEVY de HAGUENAU

Le 11/07/1788 chez le notaire à HAGUENAU, **Mordekhay Marx MOCH**, veuf, fils de Aron MOCH de SCHIRRHOFFEN, a contracté mariage avec **Yttel** de SCHIRRHOFFEN fille de Baroukh et de Gelle.

Le 26/01/1790 chez le notaire à HAGUENAU, **Hirzel RUEFF**, fils de Joseph RUEFF, de SCHIRRHOFFEN, a contracté mariage avec **Hanne CAN**, fille de Gedalya CAN et de Yttele, petite fille de Haim

Le 18/03/1790 chez le notaire à HAGUENAU, **Nahman**, fils de Juda Leibel, de MERTZWILLER, a contracté mariage avec **Bisel**, fille de Aron (lettré), petite fille de Menahem Mendel de SCHIRRHOFFEN.

Comme vous pouvez le constater, beaucoup de juifs n'ont pas de nom de famille. La prise de nom patronymique des Juifs de France se fera au cours du 4^{ème} trimestre 1808, en application du décret impérial du 20 juillet 1808, dit « décret de Bayonne ».

Suivent quelques informations générales sur les contrats de mariage juifs au XVIIIème siècle.

XXXXXXXX

CONTRAT DE MARIAGE CONCERNANT LES JUIFS D'ALSACE AU XVIII^{ème} SIECLE

Le 21 janvier 1701, un arrêt de Louis XIV ordonne que les minutes des contrats de mariage des Juifs d'Alsace passés devant leurs rabbins soient déposées 15 jours plus tard chez des notaires ou d'autres officiers publics.

D'autre part, en 1791, les Juifs entrent dans le droit commun et à partir de ce moment, peu de contrats de mariage sont déposés devant notaire.

Après 1800, les notaires enregistrent les contrats de mariage rédigés en français mais au 18^{ème} siècle, on trouve la plupart dans l'original hébreu. Les notaires de l'époque ne lisaient évidemment pas l'hébreu ; le texte de dépôt de ceux-ci précise souvent « tel jour, le Juif un tel et la Juive une telle sont venus déposer ce qu'ils disent être leur contrat de mariage rédigé en langue hébraïque ».

Rares sont les notaires qui exigeaient une traduction intégrale de l'acte.



Ketouba alsacienne

Mariage juif au XVIIIème siècle

La KETOUBA désigne à la fois le douaire et l'acte qui le garanti



DROIT HEBRAIQUE

Selon la loi juive, la femme n'est pas héritière de son mari ; en cas de décès de celui-ci, ses biens passent à ses enfants ou, à défaut de descendants, à ses ascendants ou collatéraux. Pour assurer l'avenir des femmes mariées, le droit hébraïque prévoit qu'en cas de divorce ou de décès du mari, l'épouse aura droit à un douaire (droit de l'épouse survivante sur les biens de son mari) garanti par un acte officiel : la KETOUBA.

Dans la pratique en « pays achkénaze » (Europe de l'Est), le douaire était constitué par les apports de la femme « augmentés d'un tiers » par le mari d'après le Talmud (loi orale)